



Relance 2020

20 propositions d'ENGIE

pour une relance verte en Ile-de-France

Direction Institutions France et Territoires

Délégation Régionale Ile-de-France

ENGIE, acteur de la relance sur la Région Ile-de-France

Face à l'ampleur des conséquences économiques, sociales et sanitaires de la crise de la COVID-19, la Région Ile-de-France, les départements et les collectivités franciliennes ont très vite réagi. La Région a lancé un plan de relance en deux actes : le premier, annoncé début juin 2020, porte essentiellement une série de mesures d'urgence, soutenues par un budget d'1,3 milliards d'euros. Il vise à éviter un effondrement du tissu économique, en particulier des PME/PMI, soutenir l'emploi, lutter contre les situations précaires et la criticité des systèmes de santé ou de transport. Il amorce également une accélération de la transformation écologique de la Région. Le deuxième acte, attendu en septembre 2020, donnera des orientations fortes sur la politique d'investissements : il sera donc déterminant pour mener à bien les transformations structurelles de la Région et assurer sa résilience.

Parallèlement, les collectivités franciliennes, ont montré lors des élections municipales, une volonté d'engager leurs territoires dans une mutation écologique et énergétique profonde. Cette ambition ne doit pas être sacrifiée à une réorientation de l'action publique pour répondre au contexte de la crise : au contraire, les outils de relance devront permettre de répondre à ces exigences durables.

Le groupe ENGIE, dont l'activité est centrée sur la transition énergétique et le zéro carbone, sera au 1^{er} plan de la mutation de ces territoires. La responsabilité sociale et environnementale du groupe s'en trouve d'autant plus renforcée : c'est pourquoi **la Délégation Ile-de-France d'ENGIE a travaillé, avec l'ensemble des entités du groupe (BUs opérationnelles et Directions Fonctionnelles) et en lien avec la Région et ses collectivités**, à formuler un cahier de préconisations afin que cette relance verte soit un véritable moteur inclusif pour le dynamisme de la Région et l'ensemble de ses acteurs économiques.

Ces propositions visent trois objectifs :

- participer à la relance économique et sociale,
- contribuer à la transition énergétique et écologique,
- veiller à limiter le déficit public.

Ces préconisations déclinent, en les adaptant aux spécificités de l'Ile-de-France, les 5 pistes proposées par ENGIE pour son plan de relance national.

REPRISE DE L'ACTIVITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENGIE
formule



5 pistes
de contributions à un
plan de relance national

Efficacité Énergétique
Campus intelligents
Infrastructures urbaines bas-carbone
Energies renouvelables électriques
Gaz verts - biométhane et hydrogène

Elles partent du principe que la relance sera d'autant plus efficace qu'elle sera menée conjointement par les acteurs publics et privés : **à chaque préconisation d'impulsion par les décideurs publics est donc adjointe une proposition d'action et d'accompagnement par ENGIE.**

1

Efficacité Énergétique

Accélérer massivement
la rénovation des
bâtiments tertiaires
et d'habitat collectif

IMPACTS

Cela générerait environ 2,1Mds€ d'investissements supplémentaires par an dans l'économie (dont 14% pour la rénovation des bâtiments publics) et représenterait l'équivalent de 10 000 emplois. En outre, en mobilisant le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, cette action aurait des incidences faibles sur le budget de l'Etat.

Proposition 1 : Généraliser les Marchés de Performance Globale grâce à un soutien de la Région :

- **Au lancement de groupements d'achat**
- **À l'élaboration d'un cahier des charges type sous forme de CCAP visant à :**
 - systématiser le développement des marchés de rénovation avec engagement de performance,
 - maximiser l'obtention des CEE,
 - favoriser l'ouverture de ces marchés aux acteurs financiers autres que ceux présents actuellement.

ENGIE propose d'accompagner la Région Ile-de-France, avec l'ensemble des acteurs de la filière, dans l'élaboration de ce CCAP.

Proposition 2 : Développer et favoriser la création d'un réseau francilien d'entreprises pour :

- répondre aux AOs en groupement (mandataire + sous-traitant),
 - proposer des solutions locales aux marchés d'innovation des collectivités régionales,
- Cette dynamique doit être soutenue par la mise en place de clause d'inclusivité économique dans les AOs des collectivités.

ENGIE s'engage à valoriser/ densifier un réseau d'entreprises locales pour répondre aux AOs. Une réflexion de filière pourra être engagée à l'initiative d'ENGIE pour la mise en place d'un label d'entreprises franciliennes engagées dans la transition énergétique.

Proposition 3 : Accompagner systématiquement les transitions d'usage du tertiaire d'une évaluation des gains en efficacité énergétique

Coupler réflexion sur l'usage post-covid (réaménagement des locaux, développement du télétravail, conversion de locaux, tiers-lieux) et application accélérée du décret tertiaire. L'optimisation de l'usage des locaux vides en lien avec le programme TIGA et les programmes Cœur de Ville

ENGIE dispose d'un dispositif opérationnel pour l'utilisation de locaux vides (aéroports, hangars, galeries marchandes). Le groupe pourra contribuer aux travaux menés par la Région dans le cadre du TIGA Habiter demain.

2

Campus intelligents

Développer des ensembles hospitaliers et d'enseignement supérieur connectés et bas-carbone

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à 630 M€/an d'investissements supplémentaires dans l'économie et 3 000 emplois préservés ou créés. En outre, aucun budget public n'est requis et cette mesure contribuerait aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Proposition 4 : Mettre en place une démarche partenariale avec des campus d'enseignement ciblés en fonction de besoins de sourcing RH du groupe :

Nous proposons de mettre en place, avec l'appui des collectivités locales concernées, des partenariats permettant de faire de ces campus des lieux d'excellence de la transition énergétique, en couplant deux approches :

- 1) Faire des campus des vitrines technologiques de la transition énergétique, en coconstruisant avec eux des solutions bas-carbone pour leur bâti et leurs infrastructures.
- 2) Mise en place de modules d'enseignement diplômant liés à la transition énergétique.

Engie pourrait s'engager à :

- créer ses nouveaux modules de formations et à intégrer des étudiants en conversion
- favoriser la formation en alternance (avec engagement sur un taux de conversion de ses contrats d'alternance en CDD ou CDI)
- développer des parcours conjoints avec la R&D d'ENGIE (CRIGEN à Stains)

ENGIE est actuellement engagé sur un CFA , dont la première promotion démarrera en octobre 2020 avec 50 étudiants franciliens. Le groupe travaille à une intégration directe entre implantation géographique des employés, des filières de formation, et exemplarité technologique. Le campus ENGIE, en cours de réalisation à la Garenne-Colombes, constitue la première brique de cette ambition.

Proposition 5 : Hôpitaux

Le Ségur de la Santé prévoit une dotation de six milliards d'euros sur cinq ans pour l'investissement dans le système de santé : renouvellement du matériel, amélioration des bâtiments, développement du numérique.

La Région, en lien avec l'ARS et les départements, pourrait impulser de manière systématique, à travers ses administrateurs, une étude au sein des hôpitaux pour détecter les opportunités de réduction des coûts d'exploitation par des solutions d'efficacité et de transition énergétique (autoconsommation électrique, mise en place de marché de performance globale...).

ENGIE s'engage à accompagner une démarche généralisée de montée en gamme technologique des hôpitaux franciliens par la production d'études de faisabilité de projets énergétiques sur ces hôpitaux. (sous réserve d'obtention des données de base par l'hôpital)

3 Infrastructures urbaines bas-carbone

Accélérer le développement de programmes urbains bas-carbone résilients

IMPACTS

ENGIE estime l'impact de cette proposition à 2,7Mds€/an d'investissements supplémentaires dans l'économie et 12 000 emplois préservés ou créés.

Proposition 6 : développer de nouveaux modèles juridiques permettant d'accélérer le développement des réseaux de chaleur et de froid

La promotion de modèles juridiques de type « SAS de production » permet d'assurer des développements rapides de projets de réseaux en valorisant le rôle moteur de la collectivité dans le projet. Ce modèle permettrait également de connecter des projets d'aménagement privés (ANRU, ...) aux actifs de production.

La participation juridique et financière de La Région au capital des SAS de production des réseaux pourrait être envisagée.

Le développement du financement participatif doit également permettre de faire de ces projets des vecteurs d'adhésion de la population à la politique énergétique des collectivités.

ENGIE propose de partager son retour d'expérience sur les premières SAS mises en place en France (Champs-sur-Marne, Rueil Malmaison, Aix-en-Provence...) et d'étudier l'inclusion directe de la Région aux structures juridiques des projets à venir.

Proposition 7 : garantir des niveaux de financement nécessaires au développement d'infrastructures résilientes

Les mécanismes de subvention doivent garantir le développement des projets indépendamment des effets conjoncturels de fluctuation des coûts d'énergie conventionnelle.

La nature des projets soutenus pourrait par ailleurs être diversifiée afin de coller aux besoins spécifiques à l'aménagement urbain francilien : réseaux de froid dans les zones tertiaires et d'habitat collectif, géothermie basse profondeur pour répondre à des enjeux locaux. Le soutien à des grappes de projets permet la démultiplication des projets par un accès facilité au fonds chaleur.

La complémentarité des infrastructures de chaud et de froid doit être privilégiée afin de maximiser l'efficacité climatique et la performance technico-économique des solutions proposées.

La visibilité sur les niveaux de financement permet à ENGIE de travailler, dès la phase d'aménagement, pour que les projets soient conçus en intégrant les infrastructures résilientes adéquates.

Proposition 8 : combiner les approches écologiques et énergétiques dans la lutte contre les ilots de chaleur

La lutte contre les ilots de chaleur constitue une priorité pour le tissu urbain francilien.

La stratégie développée par les collectivités et aménageurs doit intégrer la mise en place de réseaux de froid, assurant la résilience future des territoires avec un coût énergétique maîtrisé (augmentation des t°, densification, développement du travail à domicile...).

ENGIE, partenaire du réseau PEXE des éco entrepreneurs de France, propose de développer des partenariats avec les entreprises locales de l'ESS afin de proposer des solutions globales combinant végétalisation et infrastructures de réseaux. Ces solutions pourraient permettre la mise en place de Contrats de Performance Environnementale.

4 Energies renouvelables électriques

Accélérer et simplifier le développement des projets photovoltaïques et éoliens afin d'atteindre les objectifs fixés par la PPE

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à 5,8 Mds€/an d'investissements supplémentaires dans l'économie (incluant un soutien de l'Etat à hauteur de 33%) qui contribueront à l'atteinte des objectifs de la PPE et 15 000 emplois créés.

Proposition 9 : développer une approche partenariale pour l'implication des citoyens dans le développement du photovoltaïque en Ile-de-France

Le développement du photovoltaïque en Ile-de-France doit se poursuivre en associant les populations et en assurant un partage de valeur : valeur patrimoniale, gains financiers, participation à l'action locale zéro carbone.

Afin de permettre une massification des projets en Ile-de-France, les budgets participatifs de la Région doivent promouvoir tous les modèles permettant d'impliquer la population. A ce titre, ENGIE développe la mise en œuvre de financements participatifs pour les projets de PV en IDF.

ENGIE et les collectivités peuvent également promouvoir un modèle d'autoconsommation dans le parc collectif.

A côté des modèles coopératifs favorables au développement de petits projets locaux, les appels d'offres groupés sont l'occasion pour **ENGIE de porter des solutions intégrant les citoyens aux structures projet** via la concertation, le financement participatif et la consommation de l'énergie produite.

Proposition 10 : réindustrialiser « vert » et local

La réindustrialisation et le développement des structures logistiques sont des opportunités pour inclure des toitures photovoltaïques sur les hangars et les structures de production.

Tout projet d'implantation industrielle pourrait faire l'objet d'une aide de la Région visant à solariser les bâtiments et parking et autoconsommer l'énergie produite (process industriel, locaux, flotte logistique). Cette aide aurait pour double effet d'accélérer le développement du photovoltaïque sur la Région et de créer des conditions économiques favorables à l'implantation en Ile-de-France.

Plus généralement, l'objectif poursuivi par la Région est celui d'une réindustrialisation orientée vers les besoins de proximité et le numérique. L'optimisation des process et des flux logistiques constituent donc des enjeux énergétiques de premier plan.

ENGIE propose d'accompagner la Région par son expertise développée dans le cadre du projet BeCircle pour le développement d'écosystèmes industriels à hauts objectifs économiques et environnementaux.

5 Gaz verts - biométhane et hydrogène

Favoriser l'émergence des filières industrielles de demain

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à **1,2 Mds€/an** d'investissements supplémentaires dans l'économie (0% part de l'Etat au-delà du soutien prévu aujourd'hui) et **3 700 emplois créés**.

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à **800 M€/an** d'investissements supplémentaires dans l'économie (dont 20% part de l'Etat) et **2 600 emplois créés**.

Proposition 11 : mettre en place un dispositif contraignant de participation financière des promoteurs immobiliers à l'implantation de méthaniseurs en échange de certificats d'origine garantie.

La Région Ile-de-France dispose d'un réseau dense de distribution de gaz : le développement de la production de gaz vert peut donc être directement tiré par un verdissement encouragé des usages gaz.

Les collectivités franciliennes pourraient ainsi décarboner leur bilan global avec la mise en place d'un dispositif contraignant les promoteurs à aider au développement de méthaniseurs locaux en finançant les surcoûts de production.

ENGIE accompagne les promoteurs dans le choix de solutions énergétiques permettant une valorisation de leur bilan carbone et un renforcement de la valeur immobilière.

Proposition 12 : accompagner la Région pour se positionner en tête de file européen de la mobilité hydrogène

Avec un objectif de 40 GW déployés à l'horizon 2030, la production d'hydrogène renouvelable est un axe fondamental du plan de relance européen, avec un objectif de transformation industriel et de modèle énergétique.

Pour l'Ile-de-France et les collectivités franciliennes, il s'agit d'une véritable opportunité pour répondre à des enjeux primordiaux de mobilité durable (zone ZFE en métropole), d'amélioration de la qualité de l'air et du bilan carbone.

Le développement de l'hydrogène en Ile-de-France doit passer par une approche filière complète de la production verte à l'usage « en bout de chaîne » tel que déjà déployé par le syndicat mixte des transports Artois Gohelle (département du Pas-de-Calais, région Hauts-de-France). Cette approche doit être systémique :

- accompagnement financier (fiscal) d'entreprises locales productrices d'hydrogène renouvelable
- participation économique via subventions au remplacement des flottes de véhicules carbonées par une flotte ENR. Cette mutation doit en particulier être tirée par les acteurs du transport public (IDF Mobilités) et de la logistique (projet Last Mile). Elle peut également répondre à des enjeux de bilan carbone sur les travaux du Grand Paris et des JO en proposant des solutions pour les véhicules travaux et logistique.

ENGIE, membre du Club Hydrogène de la Région Ile-de-France, propose de partager son expérience (flotte bus de Pau, véhicules de collecte de déchets) et de développer les collaborations de filière afin de contribuer au maillage routier et fluvial de la Région (projet Axe Seine).

Propositions complémentaires sur les enjeux économiques, sociaux et juridiques de relance en Ile-de-France

En complément des pistes de relance verte, les propositions suivantes adressent directement les problématiques économiques, sociales et financières rencontrées par les collectivités et font état des réflexions d'ENGIE pour accompagner sur le long-terme les collectivités d'Ile-de-France sur ces enjeux.

Soutenir le développement économique

Proposition 13 : orienter le Pacte Régional d'Investissement vers les compétences de maintenance

Afin de mieux répondre aux enjeux de masse dans les filières Energie et Bâtiment en Ile-de-France, ENGIE préconise une forte réorientation du Pacte vers des formations plus longues (techniciens de maintenance) ciblées sur ces filières en demande. Différents leviers financiers peuvent être activés : mécanismes de financement direct des entreprises qui assure la formation et l'embauche (chantiers-école) des jeunes éloignés de l'emploi ; financements privés en partenariat avec les entreprises du BTP, massivement demandeuses dans le cadre du Grand Paris et des JO.

Proposition 14 : développer des chartes d'engagement tripartites Région-ENGIE- ETI/PME/start-up

Un des enjeux du tissu économique francilien est la consolidation du tissu de PME et ETI, afin d'assurer leur viabilité économique et leur positionnement de marché sur le long-terme.

A l'instar du projet TIGA Habiter Mieux de la Région, la Région et les collectivités franciliennes pourraient mettre en place des dispositifs de soutien et des cadres de projets amorçant des partenariats stratégiques de long-terme entre ENGIE et des entreprises locales.

Proposition 15 : renforcer l'implication des structures de l'ESS

ENGIE souhaite développer, avec l'appui des collectivités concernées, des partenariats avec les structures d'ESS locales pour développer des offres incluant la transition écologique, l'économie circulaire et le lien phygital.

Renforcer le lien social et lutter contre la précarité

Proposition 16 : moderniser le réseau de médiation physique par une approche « phygitale »

ENGIE est engagé dans la lutte contre la précarité énergétique et la fracture numérique par son implication dans les réseaux de médiation sociale en Ile-de-France (PIMMS, Face). ENGIE propose de développer une approche mixte numérique/physique pour démultiplier l'efficacité et la couverture de ces réseaux, et développer leur offre (réseaux de soins, communautés d'entraide locales ...)

Proposition 17 : systématiser dans les AO smart city l'inclusion de services de lien social

Afin de répondre aux enjeux territoriaux de fracture sociale, ENGIE intègre à ses services smart city des systèmes ouverts permettant de faciliter l'accès aux services de proximité. Cette approche permet également aux territoires de consolider les filières de services à la personne et de santé (Ogénie).

Proposition 18 : informer pour lutter contre la précarité énergétique

Engie développe en partenariat avec les élus des informations à destination des citoyens et accompagne les campagnes contre les équipements énergivores (changement des chaudières fioul). Le programme JALE (« J’Apprends l’Energie ») permet, en lien avec les rectorats, de sensibiliser les jeunes aux enjeux de l’Energie et aux métiers d’avenir dans la transition énergétique.

Accompagner la commande publique

Proposition 19 : proposer des modèles alternatifs permettant de développer des projets résilients dans un contexte de crise économique

Les évolutions réglementaires récentes ouvrent la voie à de nombreuses possibilités de montage de projet, chacune apportant des réponses différentes aux enjeux rencontrés par les collectivités : résilience, implication citoyenne, collaboration public/privé, répartition des investissements, rapidité de développement...

ENGIE propose d’apporter :

- une réflexion amont pour que les projets soient montés en utilisant les structures juridiques adaptées (SAS, sociétés mixtes, sociétés de projet, DSP...).
- un conseil financier et un appui opérationnel aux collectivités afin de leur faire bénéficier des différents systèmes d’aides (européennes, nationales, locales,...) à la réalisation de projets de transition énergétique

ENGIE propose également de travailler à des approches « coûts complets » garantissant une maîtrise des charges sur la durée pour les investisseurs publics ou privés : la filiale de copromotion « Aire Nouvelle » a ainsi développé une approche intégrant les coûts de gestion dès la conception des projets.

Proposition 20 : faciliter l’apport bancaire sur les projets de croissance verte

La croissance verte pourrait être accélérée sur la Région par un accord bancaire cadre pour les sociétés de projet, permettant pour les porteurs de projet un apport en capital propre moindre dans le cas où le projet a pour finalité le développement des énergies renouvelables. Cet apport pourra être initié par la Région en partenariat avec les établissements bancaires.